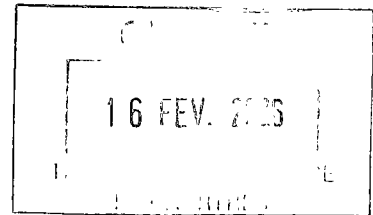


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/02/2026 - B2026/001276 - 2024 B 00040 - 980 961 833 - A 2 HOLDING



COMPTES ANNUELS

2025

■ Période du 01/04/2024 au 31/03/2025 ■

SAS A 2 HOLDING

6 route de Blois
28200 CHATEAUDUN
Tél.

APE : 7010Z
Siret : 98096183300012

*copie certifiée
conforme*



Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre d'Orléans

45073 ORLEANS CEDEX 2

Tél. 02 38 51 82 82

Fax. 02 38 51 87 51

Courriel. cabinet.javer@javer.fr

Web. www.javer.fr

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/25	Net au 31/03/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	30 245,00		30 245,00	30 000,00
Créances rattachées à des participations	135 925,00		135 925,00	58 104,75
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé (III)	166 170,00		166 170,00	88 104,75
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	14 400,00		14 400,00	3 000,00
Autres créances	92,00		92,00	
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	40 389,67		40 389,67	5 000,00
Total actif circulant (IV)	54 881,67		54 881,67	8 000,00
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	221 051,67		221 051,67	96 104,75

Bilan

Net au
31/03/25Net au
31/03/24

PASSIF		
Capital (dont versé ...)	5 000,00	5 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-41,17	
Résultat de l'exercice	138 489,09	-41,17
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	143 447,92	4 958,83
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 112,00	3 041,17
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	4 322,00	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	3 065,00	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	7 387,00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	68 104,75	88 104,75
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	77 603,75	91 145,92
Ecart conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	221 051,67	96 104,75

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A 2 HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 221 052 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 138 489 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/07/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	88 105	78 065		166 170
Total	88 105	78 065		166 170
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				166 170

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU A 2 ANGES 28200 CHATEAUDUN	30 000	159 257	100,00	120 930
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SURGELES OLIVET SAS 45160 OLIVET	1 000		24,50	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	30 000	30 000			120 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	245	245			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 150 417 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	135 925		135 925
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 400	14 400	
Autres	92	92	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	150 417	14 492	135 925
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 77 604 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 112	2 112		
Dettes fiscales et sociales	7 387	7 387		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	68 105	68 105		
Produits constatés d'avance				
Total	77 604	77 604		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	68 105			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 68 105 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	540
Total	540

Compte de résultat

	du 01/04/24 au 31/03/25 12 mois	du 17/10/23 au 31/03/24 6 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue	24 000,00	3 000,00
Montant net du chiffre d'affaires	24 000,00	3 000,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amort., dép. et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation (I)	24 000,00	3 000,00
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock (m/ses)		
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	1 165,00	3 041,17
Impôts, taxes et vers. assim.		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amort. et aux dépréciations		
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>		
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>		
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immob. cédées		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	1 165,00	3 041,17
Résultat d'exploitation (I - II)	22 835,00	-41,17
Quote-part sur op. faites en commun		
Bénéfice attribué / perte transférée (III)		
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations	120 000,00	
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immob. financières		
Produits nets sur cessions de VMP		
Total des produits financiers (V)	120 000,00	
Charges financières		
Dotations aux amort. dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	23,91	
Différences négatives de change		

Compte de résultat

du 01/04/24
au 31/03/25
12 mois

du 17/10/23
au 31/03/24
6 mois

Valeurs comptables des immob. financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Total des charges financières (VI)	23,91	
Résultat financier (V - VI)	119 976,09	
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	142 811,09	-41,17
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	4 322,00	
Total des produits (I + III + V + VII)	144 000,00	3 000,00
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	5 510,91	3 041,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	138 489,09	-41,17

A 2 HOLDING

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 route de Blois,
28200 Châteaudun
980 961 833 RCS Châteaudun**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 138 489,09 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	138 489,09 euros
Absorption des pertes antérieures	41,17 euros

Solde	138 447,92 euros
A la réserve légale	500,00 euros

Le solde	137 947,92 euros
A titre de dividendes	32 000,00 euros
Soit 64,00 euros par action	
Le solde	105 947,92 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 105 947,92 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 32 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seraient fixées par le Président.

AD

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Alexis DAVERNON

